

ATTENTION MODIFICATION DECOUPAGE TRIMESTRIEL et ARRONDI DES TARIFS

TARIFS DE SERVICE DE RESTAURATION

Les tarifs suivants sont fixés en fonction des dispositions prévues dans la circulaire jointe à la dotation globale de fonctionnement émise par le Conseil Départemental des Yvelines.

Pour le budget 2017, Le taux d'augmentation des tarifs élèves et commensaux a été fixé à **1.8%**, par référence à l'indice des prix à la consommation pour les repas dans un restaurant scolaire ou universitaire, pour tous les journaliers du repas de l'exercice précédent.

Par souci d'équité et d'harmonisation des modalités de calcul, cette hausse est à appliquer au coût unitaire journalier du repas de l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de répartition des charges est réparti de la façon suivante :

- 10% pour les collègues
- 10 % pour la Cuisine Centrale

Le découpage trimestriel correspond aux jours d'ouverture de l'établissement

Trimestre 1 - Janvier à Mars

Tarif DP	Forfait 4 jours (43 jours)	Forfait 3 jours (33 jours)	Forfait 2 jours (22 jours)	Forfait 1 jour (13 jours)
3.06 €	131.580 €	100.98 € soit 101.00 €	67.32 €	39.78 €

Trimestre 2 - Avril à Juillet

Tarif DP	Forfait 4 jours (42 jours)	Forfait 3 jours (36 jours)	Forfait 2 jours (24 jours)	Forfait 1 jour (13 jours)
3.06 €	128.520 €	110.16€	73.440 €	39.78 €

Trimestre 3 - Septembre à Décembre

Tarif DP	Forfait 4 jours (56 jours)	Forfait 3 jours (42 jours)	Forfait 2 jours (28 jours)	Forfait 1 jour (15 jours)
3.06 €	171.360 €	128.520€	85.680 €	45.900 €

Forfait annualisé	141 J	111 J	74 J	37 J
Montant annuel	431.460 €	339.66 €	226.44 €	113.22 €

Les tarifs

	2016	2017
DP	3.01	3.06
T1	2.56	2.61
T2	3.95	4.02

Du 3 janvier 2017 au 22 décembre 2017 = 37 semaines de fonctionnement